

Appel à Propositions (Année 2009)

Circulaire n°04/08
18 juin 2008

Le Directeur Général de la Recherche Scientifique et de la Rénovation Technologique
A

**Mesdames et Messieurs les Doyens et Directeurs des Etablissements
d'Enseignement Supérieur et de Recherche**

L'accord de coopération entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (**DGRSRT**) et l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (**INRIA**) prévoit des Actions menées conjointement par les deux parties et présentées sous forme de projets conjoints de recherche en Informatique, Automatique et Mathématiques Appliquées. Les projets retenus sont concrétisés par la prise en charge de chercheurs et d'enseignants chercheurs pour des séjours de courte durée (mois de **stages** et jour(s) ou semaine(s) de **missions**).

L'activité de recherche diplômante est une priorité pour les équipes tunisiennes. Elle constitue un facteur important dans l'évaluation et la sélection des projets et un paramètre déterminant dans l'attribution des mois de stages.

Les demandes doivent émaner d'équipes ou de groupes de recherche, départements ou institutions dont les propositions de projets doivent s'inscrire obligatoirement dans les champs indiqués ci-dessus (Informatique, Automatique et Mathématiques Appliquées).

En outre, ces propositions de projets doivent être rédigées en **concertation** avec les responsables français et **aboutir à un même projet**.

Pour la **partie tunisienne**, les propositions de projets doivent être rédigées **selon le modèle de formulaire «FORMULAIRE STIC 2009 » téléchargeable** sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie : www.mes.tn. Chaque proposition de projet, revêtue des signatures des chefs d'établissements de tutelle des équipes tunisiennes impliquées, doit être envoyée par le coordonnateur tunisien, en **quatre exemplaires**, par la voie hiérarchique, à la **Direction Générale de la Recherche Scientifique et de la Rénovation Technologique (DGRSRT)**, **avant le 14 septembre 2008**.

Pour la **partie française**, chaque proposition de projet doit être déposée par le coordonnateur français auprès de l'**INRIA**, **avant le 14 septembre 2008**, selon les modalités requises par la partie française.

Dépôt des dossiers et renseignements complémentaires:

DGRSRT

Direction Générale de la Recherche Scientifique et
de la Rénovation Technologique
Mohamed Néjib Lazhari
40 Avenue Mohamed V, 1001 Tunis El Mina
Tél. : +216 71 832 987 – Fax : +216 71 835 351
Site internet : <http://www.mes.tn>
e-mail : mednejib.lazhari@mes.rnu.tn

INRIA

Direction des Relations Internationales
Bernard PHILIPPE
BP 105 Rocquencourt - 78153 Le Chesnay Cedex
tél. : +33 1 39 63 57 68 et +33 6 71 84 09 84
fax : +33-1 39 63 50 80
e-mail : philippe@inria.fr
Site web : <http://www.inria.fr/>

Les projets **non-codés** ne seront pas examinés.

Les propositions, non formulées selon le modèle de **formulaire cité précédemment** ou parvenues hors délais, ne seront pas prises en considération.

Chaque projet doit être signé par le(s) chef(s) d'établissement(s) concerné(s).

Un comité franco-tunisien se réunira à l'automne prochain pour examiner les propositions et procéder à la sélection définitive des projets.

Il est à noter que les frais de séjour des chercheurs français en Tunisie ainsi que les frais de transport des chercheurs tunisiens vers la France sont à la charge des établissements tunisiens qui présentent le(s) projet(s).

Le Directeur Général de la Recherche Scientifique
et de la Rénovation Technologique